

Prestations

Indemnité de 50 \$ par traitement pour chaque professionnel autorisé. Il est donc possible d'obtenir un remboursement pour plusieurs services, et ce pour une même blessure.

Services couverts par l'assurance :

Services médico-sportifs :

- Physiothérapeute
- Thérapeute en sport agréé
- Massothérapeute

Services paramédicaux :

- Chiropraticien*
- Acupuncteur
- Ostéopathe
- Orthèses / Équipement médical
- Naturopathe
- Orthophoniste
- Psychologue

* Dans le cas de blessure de surmenage sportif, seul le chiropraticien est admissible aux indemnités pour la catégorie services paramédicaux.

Contacts

Pour toutes autres informations (procédures à suivre, plans disponibles, etc.), veuillez communiquer avec:

Pascale Délisle

Coordonnatrice services aux athlètes et groupes d'entraînement

Excellence sportive Québec-Lévis

B : (418) 656-2316

C : (418) 473-3402

pascaledelisle@esql.ca

Pour en savoir davantage sur ce programme d'assurance:

http://www.mkirsh.ca/CAUP2_ver_3_fr.html

Pour remboursement, veuillez envoyer vos reçus à cette adresse :

SSQ, Société d'assurance Inc.

1200, Avenue Papineau

4e étage

Montréal (Québec) H2K 4R5



Programme d'assurance pour athlètes

En collaboration avec :



Clientèle admissible

Ce programme d'assurance est accessible à tous les athlètes identifiés **excellence - élite - relève - espoir**.

Celui-ci donne accès à plusieurs indemnités suite à :

- **Blessure accidentelle**

Exemple: claquage

- **Surmenage sportif**

Exemple: Tendinite

Coût

Pour une adhésion annuelle*:
(frais d'administration de 5\$ et taxes incluses)

- Or : 485 \$

- Argent : 300 \$

- Bronze : 141 \$

* Changement de prime maximum 1 mois après la date d'adhésion.

Assurance hors-canada aussi disponible.

Durée du plan

12 mois à partir de la date d'inscription

Prestations : Fonctionnement

Blessure accidentelle

Billet du physiothérapeute, thérapeute sportif agréé ou du médecin est valide pour aller en :

- Physiothérapie
- Thérapie sportive
- Massothérapie

Billet du médecin obligatoire pour aller en :

- Chiropratique
- Acupuncteur
- Ostéopathe
- Orthèses / Équipement médical
- Naturopathe
- Orthophoniste
- Psychologue

Surmenage sportif

La déclaration de l'assuré doit être remplie par un physiothérapeute, un thérapeute sportif agréé ou par un médecin pour les services suivants :

- Physiothérapie
- Thérapie sportive
- Massothérapie

La déclaration de l'assuré doit obligatoirement être remplie par un médecin pour les services suivants :

- Chiropratique

Prestations : Surmenage sportif & Blessure accidentelle

Montant maximal * de remboursement en fonction des différents plans d'assurance :

Services médico-sportifs :

- Or : 1 500 \$

- Argent : 1 000 \$

- Bronze : 500 \$

Services paramédicaux :

- Or : 1 500 \$

- Argent : 1 000 \$

- Bronze : 500 \$

* Le montant total vous indique le nombre maximal de traitement par professionnel.
Exemple: 500 \$ = 10 traitements